

Nantes, le 8 février 2019

Signature du Contrat d'avenir des Pays de la Loire

La signature du Contrat d'avenir des Pays de la Loire avec le Premier ministre concrétise l'engagement que j'avais pris il y a un an, après l'annonce du gouvernement d'abandonner le projet de transfert d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, d'opérer le rebond collectif de notre Région en demandant à l'Etat la mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation devant répondre aux défis de nos territoires.

Cette signature est d'abord le fruit d'une large concertation menée depuis plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs ligériens, qu'ils soient élus ou représentants des forces vives de nos territoires, mais elle est aussi l'aboutissement d'une négociation que j'ai menée sans relâche tout au long de cette dernière année, et au nom de tous les élus de nos territoires, pour concrétiser les engagements pris lors des deux Parlements des territoires que j'ai réunis le 12 février 2018 et le 2 juillet 2018.

Cette signature est enfin et surtout le reflet de l'unité de notre Région, de ses acteurs, de ses territoires, et plus largement le résultat de notre volonté de rebondir collectivement pour redéfinir un projet de développement et d'aménagement à la hauteur des enjeux présents et futurs pour tous les territoires ligériens.

Comme je l'avais demandé et comme le Premier ministre s'y était engagé, ce Contrat d'avenir s'articule autour de 4 axes, 4 piliers pour répondre à nos défis et conforter notre développement et notre attractivité :

1/ Le premier pilier c'est évidemment celui des mobilités et du développement de nos infrastructures de transport pour renforcer l'accessibilité de nos territoires et leur connexion aux grands réseaux nationaux, européens et internationaux ; et pour répondre directement à l'abandon du nouvel aéroport qui devait participer à la desserte de notre territoire.

Ce contrat d'avenir permet donc de sécuriser des opérations essentielles, d'accélérer des chantiers identifiés mais aussi d'initier de nouvelles opérations.

2/ Le second pilier, c'est d'accélérer le déploiement du numérique sur tous nos territoires. Ce sera notamment le cas avec le déploiement accéléré de pylônes de téléphonie mobile entre 2019 et 2021 (140 nouveaux sites sur 3 ans), ce qui répond à une véritable attente de nos territoires ruraux notamment.

3/ Le troisième pilier concerne l'économie de la connaissance. Le contrat d'avenir viendra ainsi conforter et amplifier nos atouts, notamment autour de deux domaines d'excellence que sont l'industrie du futur et la santé du futur

4/ Enfin, j'ai souhaité que ce contrat d'avenir nous aide à relever le défi de la transition écologique de nos territoires. En s'engageant fortement à nos côtés sur la qualité de l'eau mais aussi sur trois contrats de transition énergétique, l'Etat nous accompagne sur cet enjeu essentiel.

Ce contrat d'avenir, ce sont donc des projets et des actions concrètes dans chacun de nos cinq départements, dont l'équilibre reste pour moi une préoccupation constante.

C'est aussi le symbole d'une volonté partagée d'agir concrètement pour construire l'avenir de nos territoires.

De mon côté, je reste en tout cas plus que jamais mobilisée pour qu'à travers ces engagements et au-delà, notre Région continue à se développer et à rayonner.

Christelle Morançais

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92